

Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Groupe thématique : Connaissance

Action 10 : Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides

CONTEXTE

Les milieux humides constituent un enjeu pour l'atteinte de l'objectif de l'amélioration et la préservation tant de la quantité que de la qualité de la ressource en eau. Aussi s'ils ne sont pas directement visés par la Directive Cadre sur l'Eau, ils font l'objet d'efforts de gestion et de restauration dans les bassins de France métropolitaine.

Un projet de mise en place d'indicateurs sur l'évolution de la conservation des fonctions des milieux humides a été mené entre 2009 et 2013 en Rhône-Méditerranée (RhoMéo) dont les résultats diffusés au début 2014 sous la forme d'une boîte à outils ont intéressé les agences de l'eau ainsi que le Ministère. En effet, il s'agit de disposer de tendances évolutives des caractéristiques fonctionnelles des milieux humides sur base de recueils de données standardisés avec des méthodes et moyens optimisés.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

Il s'agit de fournir une coordination nationale au développement par les bassins d'une boîte à outils « milieux humides », en cherchant l'harmonisation des méthodes et protocoles utilisés par chacun, sans freiner ou limiter les projets et avancées des bassins. Pour cela, l'animation nationale FCEN, en lien avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et l'Onema, propose de mutualiser les démarches afin que puissent ressortir des éléments communs au niveau national qui puissent être valorisés. Cette initiative doit permettre un suivi à long terme de l'état des milieux humides pour évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire menée et des actions aidées. Un des enjeux de cette action est donc aussi la bancarisation et l'exploitation des données brutes et des indicateurs.

Les objectifs sont donc :

- la remontée des données brutes de relevés de terrain incluant un lien avec les Habitats Eunis ;
- la mise en place d'indicateurs nationaux d'évolution des milieux humides en France, par fonction et par type de milieu humide (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- la contribution au rapportage Directive Cadre sur l'Eau et Directive Habitat Faune Flore à travers une meilleure connaissance de l'évolution de l'état de conservation des fonctions des milieux humides ;
- l'évaluation et l'orientation des stratégies mises en œuvre en faveur des milieux humides : plan national en faveur des milieux humides, programmes cadres des agences de l'eau.

Dans ce cadre, le rôle de la FCEN est d'animer les échanges entre les parties intéressées à l'échelle nationale, en rassemblant les rapports méthodologiques des acteurs de bassin et en partageant le cadre théorique et méthodologique dans lequel ces travaux sont réalisés, pour contribuer à l'émergence d'une boîte à outils nationale réunissant les acquis.

SPECIFICITES OUTRE-MER

La mise en place d'indicateurs de suivis des milieux humides est pour le moment envisagée seulement pour la France métropolitaine.

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Le volet communication sera déployé à plus long terme au moment de la mise en place des indicateurs nationaux à verser dans l'ONB.

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Partenaires

Ministère, ONEMA, MNHN, agences de l'eau.

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Un Comité de pilotage a été constitué dès le lancement des réflexions à l'échelle nationale en 2014.

PLAN DE FINANCEMENT

Annualisé, financement par le Ministère en complément de la CPO de la FCEN.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier en cours de définition (mai 2016).

Calendrier prévisionnel	Actions	Mise en oeuvre	Commentaires
2014			
2015			
2016			
2017			
2018			

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

3^{ème} PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

ACTION 10

Il était initialement prévu que cette action fasse l'objet d'un programme LIFE. Cet objectif a été abandonné, après concertation de l'ensemble des acteurs, en raison de la difficulté de le faire rentrer dans la bonne « case » LIFE et du peu de plus-value pour les bassins que cela apportait au regard du travail à investir pour monter le projet.

La difficulté de l'action vise à coordonner au niveau national des démarches qui avancent à des rythmes différents dans les bassins.

« POUR ALLER PLUS LOIN » :
PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)